



Détention de stupéfiants et fonction publique

Par **Baidlor**, le **20/05/2012** à **11:20**

Bonjour.

Je me suis fait arrêter l'année dernière -j'avais à l'époque 18 ans- pour détention de stupéfiants (cannabis). Je n'ai pas reçu de contravention ni d'amende, j'ai simplement été convoqué à la gendarmerie. J'ai donc deux questions :

1. est-ce que mon casier judiciaire est vierge ?
2. s'il n'est pas vierge, est-ce que la détention de cannabis peut m'empêcher d'avoir un poste en CDD pour l'été à La Poste, même si ce n'est plus une administration publique ?

Merci.

Par **Baidlor**, le **22/05/2012** à **16:57**

Personne ?